



Embauche d'un salarié : utiliser le Titre Emploi Service Entreprise (TESE) ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Cécile Gilbert, Avocat au Barreau de l'Eure, SELARL Maubant Sarrazin Vibert - FISCALEX**
- Dernière vérification de la fiche : 03/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 03/07/2019

Que vous soyez déjà employeur ou que vous embauchiez votre premier salarié, vous pouvez opter pour une gestion simplifiée des formalités d'embauche, grâce au Titre Emploi Service Entreprise (TESE). Qui peut en bénéficier ? Est-ce réellement une bonne solution

Le Titre Emploi Service Entreprise : quel intérêt ?

Simplification ? Le principe du TESE se résume en un mot : la simplicité. C'est du moins l'objectif de ce dispositif qui permet de simplifier, tout à la fois, les formalités sociales liées à l'embauche de salariés et la gestion administrative du personnel salarié de l'entreprise (pour autant que l'activité de l'entreprise soit éligible à ce dispositif).

Pour quoi ? Via le TESE sont gérés ...

{ABONNEZ-VOUS}

Le Titre Emploi Service Entreprise : attention !

Oui ou non ? Clairement, le TESE simplifie vos démarches en matière d'embauche et de gestion de la paie. Mais il ne gère pas tout !

Une fausse simplification ?...

{ABONNEZ-VOUS}